

LA PERSONNALITE DE L'EGLISE CHEZ JOURNET ET MARITAIN

par l'abbé Montfort de Lassus

Qui est l'Eglise ? Cette question traverse la réflexion ecclésiologique jusqu'à Vatican II. Le titre de *peuple de Dieu* donné à l'Eglise par le concile envisage l'Eglise de manière plus communautaire que personnelle. Cela peut susciter la crainte d'une dépersonnalisation au sein d'un tout. Ne pas négliger l'Eglise dans sa dimension plus personnelle permettrait de mieux comprendre comment l'appartenance à l'Eglise répond au besoin d'identification personnelle de l'homme.

Souvent désignée comme une personne, l'Eglise est identifiée à celle du Christ, ou distinguée mais unie à Lui. La communauté de personnes physiques qui forme l'Eglise peut-elle aussi constituer une personne réelle avec une subsistance et des actes propres ? On cherche alors à savoir dans quelle mesure la personne-Eglise est susceptible de révéler l'homme à lui-même.

Le cardinal Journet et Jacques Maritain s'intéressent à la question et cherchent à préciser cette subsistance de l'Eglise, c'est-à-dire ce qui donne à l'Eglise non seulement d'exister, mais encore de subsister par elle-même à la manière d'une personne. C'est cela qui devrait constituer la personnalité de l'Eglise. Ils aident à discerner comment le mystère de la personnalité humaine et de l'Eglise s'éclairent et se complètent et, en quoi l'appartenance à l'Eglise, loin de dépersonnaliser l'homme, lui apporte la plénitude de la personnalité en l'unissant à la personne du Christ.

I. LA PENSEE DU CARDINAL JOURNET

1. La personnalité sociale de l'Eglise

Distinction des personnalités

Personne			
Fictive	réelle ou vraie		
Par fiction juridique, on appelle « personne » des choses inanimées : fondation, rente...	<i>Unité substantielle</i>	<i>Unité accidentelle</i>	
	Personne individuelle (simpliciter) ou personne physique (qui résulte de la seule nature)	Personne collective sociale (secundum quid) ou personne morale (qui résulte des mœurs humaines)	
		Personne sociale dans un rapport d'analogie	
		Personne imparfaite	Personne parfaite
		Dans la ligne du bien temporel : imparfaites à conduire l'homme à son	Dans la ligne du bien temporel ou spirituel : apte à conduire l'homme à son plein développement.

		plein développement (famille, commune, Eglises particulières). Subsiste dans une autre.	Subsiste en elle-même.	
			La cité (<i>plan temporel et naturel</i>) unité naturelle par la fin commune et l'autorité sociale	L'Eglise universelle (<i>plan spirituel et surnaturel</i>) unité naturelle par la fin commune et l'autorité sociale + 1 principe intérieur d'ordre surnaturel, infini et créé : l'Esprit Saint. C'est la « personne mystique »
			L'Eglise	
			La cité	
		Sa personnalité sociale s'appuie sur la personnalité métaphysique faillible des hommes dont elle dépend.	Sa personnalité sociale s'appuie, au-delà des personnalités métaphysiques des hommes, sur ce qui constitue, dans l'ordre de l'agir, la personnalité psychologique intellectuelle et morale du Christ, à savoir l'humanité sanctifiée du Christ et sur les 3 Personnes divines, par appropriation, l'Esprit Saint.	

L'unité surnaturelle a pour principe une personne divine

Dieu est présent substantiellement en tout être comme la cause première en ses effets. Il l'est aussi à son Eglise et en chaque membre de l'Eglise, sans qu'il y ait une unité substantielle entre Dieu et l'Eglise. L'union hypostatique appartient à Jésus. L'unité accidentelle qui assemble les fidèles entre eux et avec Dieu est d'ordre surnaturel. Elle vient de la communication collective de la grâce du Christ et possède plus de dignité que l'unité substantielle mais naturelle de l'homme. L'homme est divinisé par incorporation au Christ en qui Dieu est uni substantiellement. L'unité personnelle de l'Eglise repose sur la personnalité du Christ, sur sa vie et son activité créée. Les hommes, le Christ et le Saint-Esprit qui composent l'Eglise forment un tout accidentel et improprement substantiel. Cependant :

le lien qui les unit, étant une personne divine, confère à leur assemblage une unité, une stabilité, une autonomie supérieurement rationnelle et intelligente, qui mérite supérieurement, sous un certain rapport, le nom de personnalité. Ou

plutôt, il faut dire que cette personnalité est absolument nouvelle et que seule l'Eglise en réalise le type¹.

2. L'âme créée et la personnalité incarnée

L'âme créée et les actes de l'Eglise

L'Eglise est une personne sociale réelle, surnaturelle, de nature accidentelle avec une âme créée : *la charité en tant que cultuelle, sacramentelle et orientée²*. Elle possède une personnalité unique avec des facultés propres, un chef visible, une voix sensible : le pape. Elle ne pose pas d'actes à proprement parler. Dieu lui-même est le sujet ultime de *ses actes* puisque sa personnalité est celle de l'Esprit-Saint, sujet ultime et pas simplement cause première des activités de l'Eglise. Or, pour l'homme, Dieu agit non comme sujet ultime de ses actes créés mais comme Cause première. À un acte créé doit correspondre un sujet créé. Cette difficulté conduit Journet à parler de l'Esprit-Saint comme personnalité extérieure à l'Eglise puisque l'Eglise n'est pas unie hypostatiquement à une personne divine.

Une personnalité extrinsèque

A partir de la distinction des deux âmes de l'Eglise selon laquelle l'Esprit est au corps du Christ qui est l'Eglise ce que l'âme est au corps de l'homme, Journet désigne l'Esprit-Saint comme principe personnel de l'Eglise, son âme incarnée.

Il meut, remplit et unit l'Eglise par son influx (...) Il meut chacun des membres (...) comme les parties d'un tout qu'elles constituent. L'Esprit-Saint (...) est non seulement le « cœur » ou « l'âme », mais la « personnalité » même de l'Eglise. Personnalité non certes créée, intrinsèque, formelle de l'Eglise, mais Personnalité qu'il faudra dire incarnée, extrinsèque, efficiente³.

L'Esprit-Saint est uni à l'Eglise dans l'ordre de l'agir et non pas hypostatiquement, dans l'ordre de l'être. Dans l'union hypostatique, la nature humaine du Christ est sanctifiée dans tout son être et tout son agir. Dans l'union d'efficience, l'Eglise n'est pas sanctifiée dans la totalité de l'être de ses membres. L'Esprit-Saint meut chaque élément comme membre d'un tout. Il gouverne la collectivité de l'Eglise comme le Verbe gouverne la nature humaine du Christ. Il la pose dans sa personnalité d'Epouse.

¹ JOURNET, C., *L'Eglise du Verbe Incarné*, Desclée de Brouwer, 1951¹, t. II, p. 500. Désormais abrégé : EVI.

² EVI, t. II, p. 613 et 646.

³ JOURNET, C., *De la personnalité de l'Eglise*, in *Revue Thomiste* 69 (1969) 193.

3. L'unité du Corps mystique

L'unité mystique

Journet distingue deux racines à cette unité : l'Esprit-Saint, ultime complément de tous les membres, qui est un et le même en tous ; la foi et la charité diffusées dans les membres par l'Esprit-Saint.

C'est entre ces deux racines qu'il faut placer la personnalité créée, immanente de l'Eglise ; elle résulte de l'influx de l'Esprit-Saint ; elle scelle en l'Eglise l'union de son âme et de son corps, elle est au principe de sa vie, de sa mémoire, de son expérience, de son amour⁴.

Le Christ subsiste de deux manières : l'une propre, en lui-même, par laquelle il est personne singulière ; l'autre, *mystique et extensive*, par laquelle il assume en lui ceux qui lui sont unis par l'amour⁵.

Une personnalité mystique comme Corps et Epouse

Ainsi, il n'y a pas deux personnes distinctes, le Christ et l'Eglise. Il n'y a qu'une personne unique⁶ - non une même personne physique mais mystique - celle du Christ, considérée d'une part dans son corps individuel qui lui est uni substantiellement (dans l'ordre de l'être) et, d'autre part, dans son corps social, collectif, qui lui est uni accidentellement (dans l'ordre de l'agir), par une union de charité. On pourra opposer l'Eglise au Christ, comme l'Epouse à l'Epoux et il y aura bien deux personnes distinctes. Mais on aura passé de la comparaison biologique qui ne connaît qu'une seule personne, le Christ total, tête et corps, à la comparaison nuptiale qui connaît deux personnes : le Christ lui-même et l'Eglise qui est un autre Christ, le complément ou le plérôme du Verbe incarné. Le Christ se complète en tous les fidèles non en qualité et en intensité mais en quantité et en diffusion, de sorte qu'il n'est jamais totalement parfait qu'avec la totalité de ses membres⁷.

Dans sa relation avec le Christ, la personnalité de l'Eglise qui est sans subsistance propre, peut-être distinguée de la personnalité morale et dite « psychologique ». Ce n'est pas l'indépendance qui est alors première mais la conscience de soi comme distinct de tout autre et en relation. Au sens psychologique, une personne est un sujet libre qui a conscience d'être un « je » face à tout ce qui existe, notamment les autres personnes, un « je » qui se conçoit comme en relation.

⁴ JOURNET. C., *De la personnalité de l'Eglise*, in *Revue Thomiste* 69 (1969) 195.

⁵ Gl 2,20.

⁶ EVI. t. II. p. 584, note 3.

⁷ Ep 4,13.

II. LA PENSÉE DE JACQUES MARITAIN

1. La personnalité humaine

Individualité et personnalité : l'un et le tout

La personnalité humaine inclut individualité et spiritualité. L'homme en tant qu'individualité matérielle n'a qu'une unité précaire qui tend à retomber dans la multiplicité. La personne subsiste de la subsistance de l'âme spirituelle et se découvre dans sa relation avec un amour qui va à la personne, vers un centre métaphysique plus profond, inépuisable d'existence, capable de donner et de se donner. Or pour cela, il faut subsister, se posséder soi-même c'est-à-dire exister d'une manière spirituelle : *surexister*. La notion analogique de personne ne se réalise pleinement qu'en Dieu, souveraine personnalité, analogué suprême de la notion de personne. La personne est un tout et la société qui est un tout composé de personnes, est un tout composé de tous. La notion de société est elle aussi analogique à la société des Personnes divines, seule béatitude, bienheureuse solitude :

Solitude la plus ouverte et la plus généreuse et la plus peuplée. Car en raison d'elle se constitue une autre société, celle de la multitude des âmes bienheureuses qui, chacune pour son propre compte, voit l'essence divine et jouit du même Bien incréé, et qui s'aiment en Dieu les unes les autres et pour lesquelles ce Bien Commun incréé qu'elles participent toutes constitue le bien commun incréé des trois personnes divines⁸.

La personnalité est la subsistance de l'âme spirituelle⁹

Métaphysiquement, la personnalité est l'ultime achèvement de la personne par Dieu. Elle est la *subsistance* de l'âme spirituelle communiquée au composé humain. Dans la substance de l'homme, elle est un sceau qui le met en état de posséder son existence, de se parfaire et de se donner librement. C'est là que réside la dignité de la personne humaine créée à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Le mot de *subsistance* désigne l'ultime détermination qui permet à une nature humaine individuelle de devenir un sujet personnel. Ce terme des commentateurs de saint Thomas précise ce qui donne à un sujet d'être sujet, c'est-à-dire un individu subsistant. Ce n'est pas le fait de subsister - la *subsistance*, avec un *a* - mais un mode d'être, un ultime caractère individuante, conçu comme une entité positive surajoutée, venant parachever la nature substantielle déjà complète et individualisée pour lui donner de subsister par elle-même, d'être une personne humaine¹⁰.

⁸ MARITAIN, J., *La personne et le bien commun*, DDB, 1947, in *Œuvres complètes*, t. IX, p. 178.

⁹ MARITAIN, J., *La personne et le bien commun*, *op. cit.*, p. 190-193.

¹⁰ Cf. THOMAS d'AQUIN, *Somme de théologie*, III^a, q. 1-6, Editions de La Revue des Jeunes, Cerf, 2002, *Renseignements techniques*, p. 323.

La subsistence est le fondement ontologique de la personnalité, par laquelle cet être se tient lui-même en main, est un agent moral qui pose des décisions libres selon un mode à nul autre pareil, joue son rôle dans le monde avec un visage, et un visage immortel, et avec un immortel destin, - bref est un univers à soi-même¹¹.

La personnalité s'accomplit dans l'Eglise

Une société humaine assume l'homme comme individu et personne. Comme individu, la personne tend à la communion et veut *faire partie* de la société. Mais, comme personne, elle veut être traitée dans la société comme un tout. Dans une société, les individus demandent à communier les uns les autres autant que c'est possible ici-bas avant de communier parfaitement ensemble et en Dieu dans la vie éternelle. Ordonnée à l'absolu, supérieure à la société temporelle, la personne la réclame et tend à la dépasser, jusqu'à ce qu'elle entre par l'Eglise dans la société des personnes divines, qui la comble plus que sa demande naturelle.

La grâce, en apportant une nouvelle *subsistence*, ne remplace la nature ni n'en donne une nouvelle. La *subsistence* surnaturelle donne de *surexister*. L'homme ne devient pas une personne surnaturelle mais *surnaturalisée*. Il reçoit et exerce une autre manière d'être plus complète. Il peut subsister comme partie d'un tout surnaturel plus grand que lui. La *subsistence* permet à une personne de participer de façon créée à la vie divine et de constituer ainsi une personne commune.

2. La personnalité de l'Eglise

Une subsistence collective

L'Eglise ne peut avoir seulement l'unité morale des sociétés humaines : si elle a une personnalité, elle doit avoir une complète unité d'être et de vie et doit être intrinsèquement et non extrinsèquement une personne. Elle doit posséder un fondement ontologique qui, surpassant sa subsistance en ses membres, lui donnera une *subsistence* propre non pas incréée mais créée appelée *subsistence mystique*.

Pour l'homme, la *subsistence* est individuelle et substantielle. Pour l'Eglise, la *subsistence* est collective et surnaturelle. Elle donne à tous les membres d'exercer l'esse de grâce et de participer à l'unique nature divine. Cette unité intrinsèque est le fait de la grâce comme une marque ontologique qui conforme réellement l'être au Christ. L'unité qui rassemble entre eux les fidèles n'est pas une unité substantielle (métaphysique), c'est l'unité d'une multiplicité. Tel est le tout subsistant appelé *personne de l'Eglise*.

¹¹ MARITAIN, J., *De l'Eglise du Christ. La personne de l'Eglise et son personnel*, Paris, DDB, 1970, p. 37.

Une personnalité créée

L'assemblage de personnes individuellement subsistantes ne peut en soi constituer une unique personne réelle individuellement subsistante. Pourtant :

L'Eglise est une personne : non pas une multitude douée, en un sens tout analogique d'une « personnalité morale » mais vraiment une personne et c'est là son privilège essentiellement surnaturel et absolument unique¹².

Pour accomplir sa mission, elle croit d'un seul cœur, parle d'une seule voix, agit d'un seul vouloir en étant constamment assistée par le Christ, son Epoux. Comme toute communauté humaine, elle a une *subsistence* naturelle qui s'achève avec la mort du dernier chrétien. Mais elle possède aussi une *subsistence* surnaturelle, qui présuppose mais transcende la *subsistence* naturelle des personnes individuelles qui sont ses membres.

Une personnalité intrinsèque

L'unité du Christ transmise par l'influx permanent du Saint-Esprit tient la *subsistence* surnaturelle créée demandée par l'âme créée de l'Eglise comme par le corps créé qu'elle anime. L'Esprit Saint n'est pas au sens propre la personnalité de l'Eglise car la personnalité est une perfection intrinsèque et formelle, non extrinsèque et efficiente, comme est pour l'Eglise la motion du Saint-Esprit. Immense multitude surnaturellement douée d'une *subsistence* personnelle, l'Eglise est une seule et unique personne, un mystère de foi. Son âme est le principe de sa vie manifestée dans son corps. L'âme créée de l'Eglise, c'est la grâce capitale du Christ, la charité en état de faire le corps qu'elle anime assez un pour recevoir une *subsistence* collective propre. La réalité ecclésiale est signifiée par le nom d'Epouse ou de Corps mystique.

On insiste sur le fait que l'Église est le Corps et les membres dont la Tête est le Christ, lui dont cependant la personnalité divine ne saurait être communiquée ni participée. C'est donc en un sens spirituel ou mystique (...) que l'Eglise fait avec le Christ une seule personne. Mais elle a en même temps sa personnalité à elle, cette personnalité créée (...) qui n'est pas la personnalité incréée du Christ. C'est sur cette personnalité créée, autre que celle du Christ, (...). Vraiment une seule personne mystique avec le Christ, et vraiment une personne en elle-même (ici-bas et au ciel), (...) Vraiment chair de la chair du Christ, et vraiment distinct de lui¹³.

L'image du Christ est le principe d'unification de cette personnalité unique. L'empreinte de l'image du Christ est imprimée sur l'Eglise. L'Epouse est elle-même cette image présentée à l'Epoux.

¹² MARITAIN, J., *De l'Eglise du Christ. La personne de l'Eglise et son personnel*, op. cit., p. 37.

¹³ MARITAIN, J., *Le Paysan de la Garonne*, DDB, 1966, in *Œuvres complètes*, t. XII, p. 907.

Par cette image l'immense multitude des membres de l'Eglise qui vivent de sa vie est revêtue d'une configuration individuelle, en telle sorte que moyennant l'individualité de l'image du Christ elle peut recevoir une subsistance à elle comme si elle était un individu. L'individualité de l'image du Christ portée par l'Eglise est un analogue de l'individualité de la nature substantielle possédée par chacun de nous¹⁴.

Le rapport entre la personnalité du Christ et celle de l'Eglise

Dans la personne divine du Christ, Epoux et Epouse ne forment qu'une seule chair. Son humanité et la grâce créée qu'Il a reçue comme tête de l'Eglise subsistent dans la personne incréée du Verbe. Par amour envers l'humanité, l'humanité du Verbe communique une personnalité créée propre à l'Epouse, apte ainsi à recevoir la grâce créée. Il lui communique sa *subsistance mystique*. La *subsistance* incréée du Verbe communique une *subsistance* divine et créée dans l'humanité du Christ, tête de l'Eglise sur laquelle il va pouvoir répandre cette grâce. La grâce substantiellement présente dans le Christ appartient accidentellement aux membres et à tout le corps mystique. Ainsi, le chrétien agit sous l'impulsion de la tête et non de toute l'Eglise qui n'a pas à proprement parler d'agir propre.

III. CONCLUSION

La personnalité de l'Eglise comprise par Charles Journet et Jacques Maritain, assume la sociabilité naturelle par sa subsistance accidentelle, et la dépasse, offrant à l'homme la perfection personnelle et sociale.

Pour Journet, l'Eglise est un être collectif subsistant par lui-même du fait de la présence trinitaire de Création ; par appropriation, l'Esprit-Saint agit extrinsèquement comme âme incréée de l'Eglise. Unis accidentellement entre eux, les membres de l'Eglise connaissent une unité plus forte que leur unité substantielle individuelle. La charité est communiquée collectivement par l'Esprit Saint depuis la Personne du Christ-tête sur la personnalité duquel repose l'unité personnelle de grâce de l'Eglise. Le lien qui unit les membres entre eux étant une personne divine, leur assemblage acquiert une autonomie, et une unité supérieures qui peut être appelée *personnalité* non au sens métaphysique mais mystique. L'Eglise en est l'unique prototype. Sa personnalité créée et efficiente, c'est la hiérarchie. Dans l'ordre de la grâce, elle réside dans ses membres justes. Sans subsistance propre, l'Eglise est une personne morale dépendante du Christ qui existe avec une conscience propre d'elle-même et de son dessein en tant qu'Epouse.

¹⁴ MARITAIN, J., *De l'Eglise du Christ. La personne de l'Eglise et son personnel*, op. cit., p. 45.

Maritain fonde l'ontologie propre de l'Eglise. Reconnaissant une *subsistence* personnelle unique nommée mystique, il lui donne d'être à proprement parler une personne non individuelle mais collective, pas simplement morale mais une personne surnaturelle multitudinaire, réelle, ontologique au sens où le fondement créé de son unité qui est la grâce en nous est d'ordre ontologique et créé. Sa *subsistence* propre, qui réside dans l'image du Christ en l'homme, la distingue de lui tout en se l'unissant. Le cas unique de l'Eglise est complexe car son ontologie est collective. La personnalité mystique approche la personnalité divine.

Les actes de l'Eglise agissant comme instrument adjoind sont attribuables à l'Esprit-Saint. Ses actes ordinaires bénéficient de son assistance et sont attribuables à l'Eglise comme cause seconde. L'Eglise subsiste accidentellement dans les chrétiens et la qualité de ses actes dépend de leur qualité. Unis au Christ, le chrétien trouve en perfection l'épanouissement de sa personnalité personnelle et commune. Les chrétiens, loin de se confondre ensemble dans le Christ, trouvent dans leur union avec Lui une sur-existence sur-naturelle. La sponsalité de l'Eglise est alors réalisée dans leurs personnes individuelles. L'Eglise apparaît comme *l'aide assortie* seule capable de dévoiler leur personnalité réelle dans le Christ.